

Fiche de poste

## **COUR D'APPEL DE BOURGES**

Tribunal judiciaire de Châteauroux

### **Juriste assistant**

#### **I. Contexte**

Le tribunal judiciaire de Châteauroux, situé dans l'Indre, est l'un des trois tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bourges qui s'étend également sur deux autres départements : le Cher et la Nièvre. Il s'agit d'un tribunal départemental, situé au chef-lieu de département.

L'Indre est un département majoritairement rural, comprenant 217 312 habitants en 2019 (INSEE), fortement impacté par les aléas économiques mais qui conserve un tissu industriel assez important. Il a su se doter d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et de 25 espaces France-Services.

Le département comporte quatre agglomérations principales : Châteauroux, Le Blanc, la Châtre et Issoudun. La ville de Châteauroux est desservie par la ligne SNCF Paris-Toulouse, à deux heures de Paris.

Châteauroux comporte également un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes. Le tribunal judiciaire est réparti en deux sites : un site principal situé dans l'enceinte du palais de justice et un second situé à proximité.

#### **II. Statut et missions** (art.L.123-4 et R.123-30 et suivants du COJ)

Les juristes assistants contribuent par leur expertise, en matière civile et en matière pénale, à l'analyse juridique des dossiers techniques ou comportant des éléments de complexité qui leur sont soumis par les magistrats sous la direction desquels ils sont placés.

**L'article L. 123-4 du code de l'organisation judiciaire** dispose que peuvent être nommés en qualité de juristes assistants les personnes titulaires d'un diplôme :

- de **doctorat en droit**
- ou sanctionnant une **formation juridique au moins égale à 5 années d'études supérieures** après le baccalauréat **avec une année d'expérience professionnelle** dans le domaine juridique (*travail en cabinet d'avocat, chargé de TD l'université, juriste d'entreprise...*),
- et **que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions.**

Ils sont recrutés en qualité d'agent contractuel de l'État relevant de la catégorie A.

Ces juristes assistants sont nommés, à **temps partiel ou complet**, pour une **durée maximale de trois années, renouvelable une fois**. Ils sont tenus au secret professionnel et peuvent accéder aux dossiers de procédure pour l'exercice des tâches qui leur sont confiées.

Les juristes assistants sont placés par les chefs de la cour d'appel auprès du chef de juridiction, qui prononce leur affectation.

Ils participent à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants et travaillent en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe.

### **III. Description du poste à pourvoir**

Le juriste assistant devra maîtriser les principaux domaines du droit civil, hors droit de la famille ainsi que la procédure civile.

Il sera affecté à la chambre civile du tribunal judiciaire, traitant à la fois des procédures orales et des procédures écrites. Il sera rattaché fonctionnellement au magistrat responsable de service.

Il se verra confier les missions suivantes :

- étude des dossiers en amont des échéances décisionnelles, recherches juridiques afférentes,
- confection de notes de synthèse et d'analyse des dossiers : recherche de jurisprudence et de doctrine, résumé des faits, de la procédure, des prétentions et des moyens des parties (exposé du litige), élaboration de rapports en prévision de l'audience collégiale en procédure écrite, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions ainsi que de questions à poser au cours de l'audience,
- rédaction de projets de décisions solidement étayés et argumentés,
- préparation des délibérés par la réalisation de dossiers synthétiques à destination des assesseurs en procédure écrite,
- le cas échéant, dans les situations de stocks ou de retards : détermination, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires, orientations des dossiers, rédaction de projets de décisions,

Le rythme des audiences à préparer sera d'une audience mensuelle en procédure orale, représentant un nombre variable de dossiers (entre 5 et 25 dossiers retenus) et de deux audiences en procédure écrite, représentant au total une quinzaine de décisions par mois.

En fonction des besoins de ces autres services, il pourra également se voir confier :

- des missions similaires dans le cadre des fonctions civiles du Juge du Contentieux de la Protection (dossiers de baux d'habitation complexes, crédit à la consommation, surendettement) et de celles du juge de l'exécution (JEX) : préparation de dossiers et recherches en amont de l'audience, recherches juridiques et pré-rédaction de décisions pour le JEX mobilier, interventions et préparation des audiences de saisies des rémunérations,
- des recherches dans les procédures ouvertes devant le tribunal paritaire des baux ruraux,

D'une manière générale, il pourra se voir confier la réalisation d'une veille juridique dans l'ensemble des procédures ci-dessus évoquées, hors droit de la famille.

### **IV. Compétences requises**

Il est attendu du juriste assistant :

**Savoir**

**Savoir-être**

**Savoir-faire**

- parfaite maîtrise du système judiciaire
- connaissances juridiques approfondies en droit civil et procédure civile, potentiellement en procédures civiles d'exécution

- capacités d'adaptation
- grande disponibilité géographique
- discrétion
- sens de la communication
- aptitude au travail en équipe

- qualités rédactionnelles
- très bon esprit de synthèse
- capacité à rendre compte
- solides qualités organisationnelles (hiérarchiser les priorités)
- capacité à respecter les délais impératifs

Contact : toutes informations complémentaires peuvent être recueillies auprès d'Agnès Boissinot, Présidente du TJ de Châteauroux (02 54 60 35 11 – [p.tj-chateauroux@justice.fr](mailto:p.tj-chateauroux@justice.fr) ou [sec.p.tj-chateauroux@justice.fr](mailto:sec.p.tj-chateauroux@justice.fr))